

Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Contrôle et surveillance des structures d'accueil de jeunes enfants	Direction	Direction de la santé
Intitulé du métier de référence	Cadre de santé (puériculteur ou infirmier avec expérience sur l'accueil du jeune enfant), éducateur de jeunes enfants ayant une expérience d'encadrement d'équipe	Service	PMI
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT*	
		Code métier*	

Statut

Catégorie	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Titulaire / contractuel	Contractuel
Filière	Médico-sociale	Cadre d'emplois	Puériculteur, éducateur de jeunes enfants
Grade détenu		Grades possibles	puériculteur, éducateur de jeunes enfants

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	Angers - Cité administrative	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Option ARTT	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> Indifférent
Permis de conduire requis	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : réunions possibles en soirées (associations, municipalités)	

Prévention hygiène et sécurité : « Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : celles liées à la profession
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : autonomie pour des déplacements

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction et nom du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Responsable unité modes d'accueil	
Fonction des subordonnés directs (N-1) (nombre de personnes encadrées)		
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Les médecins de PMI. Les infirmiers et puériculteurs en MDS	

Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux

Gestionnaires de structures d'accueil (associations, municipalités, entreprises privées), partenaires institutionnels (CAF, MSA), élus

Contribution du poste d'activité du Département

Missions	Surveillance et contrôle des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans : crèches, ALSH/APS
-----------------	---

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	Poids relatif %	Niveau de resp ²
> Activités principales :		
Surveillance et contrôle des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans	70%	II
<ul style="list-style-type: none"> • visites des établissements, • rédaction de compte rendu des visites • rencontres de gestionnaires 		
Conseils sur projets	20%	II
<ul style="list-style-type: none"> • étude de plans • rencontre promoteurs et architectes • réunions partenariales avec promoteurs, coordinations techniques 		
> Activités secondaires :		
Mise en commun des activités avec l'attaché ainsi que l'ensemble des médecins de PMI	10%	II
Élaboration d'outils de travail		
Total	100 %	

² Niveau de responsabilité : **I** - décide, est responsable de / **II** - propose, élabore, définit, participe à / **III** - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Expérience dans le domaine de l'accueil de la petite enfance Bonne connaissance des textes législatifs en vigueur relatifs aux modes d'accueil Connaissance des actions de prévention en faveur, notamment des jeunes enfants, dans le domaine de l'accueil et des besoins des enfants de moins de six ans.
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Accompagner les gestionnaires, les promoteurs, les médecins de PMI des MDS S'assurer que les conditions d'accueil des jeunes enfants soient adaptées dans les lieux d'accueil (crèches, haltes-garderies, accueils périscolaires, accueils de loisirs...) Rédiger, organiser le travail de façon autonome avec rigueur et méthode Être réactif et savoir prendre des initiatives Proposer et élaborer de nombreux écrits (compte-rendu de réunions, de visites, arrêtés)
Savoir procédural (procédures)	Connaissance du fonctionnement et des missions du service de PMI et de l'institution plus largement. Connaissance des circuits de décisions.
Savoir relationnel (relations humaines)	Travailler en partenariat avec les professionnels du service de PMI (médecins, attaché), les puériculteurs et les infirmiers en MDS. Travailler en partenariat avec les élus, la CAF, la MSA, les associations, les municipalités Être disponible et à l'écoute Aisance relationnelle Avoir l'esprit d'équipe et gérer une dynamique de travail
Autres	

Évolution prévisible du poste	
Document élaboré ou mis à jour le :	28/06/24